

Département
du VAL d'OISE

Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

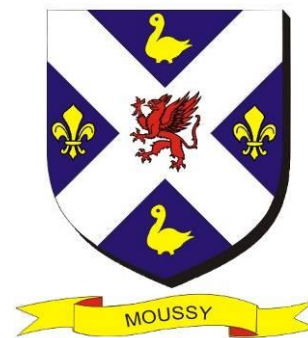
Courriel : mairiemoussy95@free.fr

Site : www.moussy.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	11
Présents	09
Votants	09

SEANCE DU 25 janvier 2016

Date de convocation :	20/01/2016
Date d'affichage :	01/02/2016

L'an deux mille seize le vingt-cinq janvier à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme VERBEKE Muriel, M. MONTHILLIER Gérard, M. VERBEKE Jean-Pierre, M. HIERNAUX Vincent, Mme COMBECAU Solenn, Mme LE PAGE Hélène, Mme MENARD Elise, M. LE CLEGUEREC Marc

Absents excusés : M. VERSET Nicolas, Mme NICLOUD Armelle

Secrétaire de séance : M. LE CLEGUEREC Marc

Délibération relative au projet de schéma départemental de coopération intercommunal

Considérant la Loi MATPAM du 27 janvier 2014,

Considérant la Loi NOTRe du 7 août 2015,

Considérant le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du 16 octobre 2015, notifié à la mairie de Moussy le 3 décembre 2015,

Considérant qu'au titre de l'article L 5210-1-1 du CGCT, les organes délibérant ont deux mois pour se prononcer, à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable,

Le conseil municipal **émet** un avis favorable :

- sur la fusion de la CC « Carnelle Pays de France » avec la CC « Pays de France »,
- sur la dissolution de trois syndicats identifiés sans activité financière ou réelle,

Demande :

- la modification ou l'adaptation partielle de la Loi NOTRe permettant de conserver certains syndicats de proximité et compétents sans être nécessairement présents sur trois communautés de communes notamment pour les zones rurales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait à Moussy, le 26 janvier 2016

Le Maire,
Philippe HOUDAILLE